sur&tis
technologies ingénierie services

Prévention – Sûreté Tranquillité résidentielle dans l'habitat social

Cycle annuel de formation

2024

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Catalogue des séminaires

sur&tis
technologies ingénierie services

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Préambule

SUR&TIS *anime depuis près de 20 ans un cycle de formation de référence, au profit d'organismes d'habitat social présents sur tout le territoire français.*

Depuis août 2021, SUR&TIS est un organisme de formation certifié QUALIOPI, pour la qualité des actions de formation professionnelle, en application de la loi du 5 septembre 2018 et du décret du 6 juin 2019.

Les contenus des formations proposées par SUR&TIS sont largement fondés sur des analyses de terrain issues de missions de conseil et d'ingénierie auprès des bailleurs et de la diversité des profils et expertises des intervenants-formateurs.

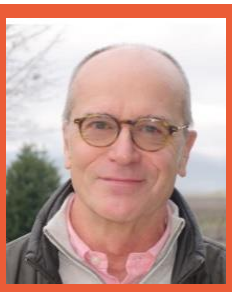

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Chaque année, c'est une riche expérience d'accueillir une diversité de professionnel(le)s du monde HLM, intéressé(e)s, impacté(e)s, préoccupé(e)s par la pression croissante des incivilités, de l'insécurité sur les équipes, sur les patrimoines, sur la qualité de vie des locataires.

Notre cycle annuel de formation voit ses contenus renouvelés régulièrement, pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, les bonnes pratiques, les innovations technologiques.

Au plan de sa conception et de ses valeurs, la formation est fondée sur une approche globale de la sûreté articulant les dimensions de prévention sociale, de prévention situationnelle, de protection des personnels, de partenariats et de mieux-vivre ensemble.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce « catalogue » et j'espère avoir le plaisir de partager avec vous les nombreuses problématiques et solutions présentes dans la formation SUR&TIS. »

Éric CHALUMEAU, Président de SUR&TIS.

97,8%

Des participants aux séminaires du cycle annuel 2022 ont déclaré avoir été « satisfaits » ou « très satisfaits » de l'offre de SUR&TIS.

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

- **Publics concernés** : les cadres dirigeants, les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les chargés de missions sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques et contentieux, les responsables et collaborateurs maîtrise d'ouvrage, réhabilitation, patrimoine et travaux, les chargés de mission DSU, les conseillers sociaux et médiateurs.
- **En présentiel** (PARIS) ou en **distanciel.**
- **8 séminaires de 2 jours** chacun et 8 thématiques pour couvrir le champ de la stratégie de tranquillité résidentielle et de cohésion sociale du bailleur social.

LISTE DES SÉMINAIRES :

SÉMINAIRE 1 : **31 janvier – 1er février 2024 :** Connaître et mettre en œuvre les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle 4

SÉMINAIRE 2 : **5 - 6 mars 2024** : Être plus performant dans les partenariats Bailleurs- Police-Justice-Collectivités 5

SÉMINAIRE 3 : **14 - 15 mai 2024** : Intégrer la sûreté et la sécurité dans les opérations de construction et de réhabilitation 6

SÉMINAIRE 4 : **18 - 19 juin 2024** : Protéger les personnels et les locaux professionnels contre les violences externes 7

SÉMINAIRE 5 : **18 - 19 septembre 2024** : La vidéosurveillance résidentielle : les nouveaux enjeux de gestion et d'exploitation des images 7

SÉMINAIRE 6 : **16 - 17 octobre 2024** : Adapter aux sites difficiles les dispositifs de présence hummaine : équipes de proximité, médiateurs, agents de sécurité privée, personnels assermentés 9

SÉMINAIRE 7 : **19 - 20 novembre 2024** : Prévention sociale et mieux vivre ensemble face aux situations de fragilité 10

SÉMINAIRE 8 : **11 - 12 décembre 2024 :** Concevoir et mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité à l'échelle de l'organisme. 11

Bulletin d'inscription 12

Informations pratiques 13

SÉMINAIRE 1

Connaître et mettre en œuvre les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle.

31 JANVIER - 1ER FÉVRIER 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un premier séminaire qui fera un état des lieux actualisé des obligations et moyens d'action du bailleur pour assurer la tranquillité résidentielle sur son patrimoine.

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Comprendre les responsabilités du bailleur en matière de tranquillité-sûreté.
- Savoir utiliser au mieux l'arsenal juridique et les procédures.
- Être en mesure de construire une stratégie de résiliation de bail pour troubles.

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : maitrise des différents régimes juridiques régissant son environnement de travail et le patrimoine sous sa surveillance ; application sur le terrain les différentes normes (juridiques, internes) en matière de tranquillité résidentielle.

DÉROULÉ

1er jour : 31 janvier 2024 – 9h30-17h30	2e jour : 1er février 2024 – 9h30-16h30
Accueil : à partir de 8h45 1. **Point sur l'actualité en matière de sécurité-sûreté.** 2. **Le cadre juridique et pratique des obligations et responsabilités** de sûreté et/ou de tranquillité du bailleur social : les définitions, les limites de compétence du bailleur entre tranquillité résidentielle et sécurité publique. 3. **Le bail et le règlement intérieur en appui des procédures de sûreté et de tranquillité** : mise en œuvre pratique des procédures de traitement des incivilités et d'expulsion locative pour troubles.	**Accueil : à partir de 8h45** 4. **Les applications concrètes du droit et les procédures à la disposition du bailleur** : troubles de voisinage, bruit, hygiène et déchets, animaux, squats de logements vacants, épaves et stationnement abusif, occupation des espaces communs, atteintes aux personnes, troubles du comportement. 5. **La stratégie de résiliation du bail pour troubles** : • La transmission d'informations utiles par le Parquet et la Police ; • L'organisation interne du bailleur pour être plus efficace ; • Les étapes et obstacles à franchir.

INTERVENANTS

- **Eric Chalumeau**, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **Brahim Terki**, directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques d'AB Habitat et formateur au CNFPT.

Prix Séminaire 1 par jour de formation : 660€ HT/jour

SÉMINAIRE 2

Être plus performant dans les partenariats Bailleurs-Police-Justice-Collectivités.

5 - 6 MARS 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un deuxième séminaire, permettant de décrypter le fonctionnement des institutions, pour rendre plus efficaces les coopérations avec la Police, la Justice et les Collectivités.

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des différents partenaires institutionnels.
- Savoir installer de bonnes relations avec la Police, la Justice, les Collectivités et encadrer les espaces de collaboration, notamment dans le cadre d'échanges d'informations sensibles.
- Mettre en place de bonnes pratiques sur des sujets importants : le dépôt de plainte, les signalements en situation d'urgence, le retour d'informations de la part de la Justice.

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : connaissance opérationnelle des différents partenaires et de leurs zones de compétence en matière de sûreté ; maitrise et adaptation des canaux de communication en direction de l'interlocuteur ciblé.

DÉROULÉ

1er jour : 5 mars 2024 – 9h30-17h30	2e jour : 6 mars 2024 – 9h30-16h30
Accueil : à partir de 8h45	**Accueil : à partir de 8h45**
1. **Les fondamentaux à connaître pour construire le partenariat local** : le fonctionnement de la police et de la justice au niveau territorial, le rôle du Maire en matière de police, les champs de compétence de la sécurité. 2. **Le partenariat opérationnel Police-Bailleur** : les 12 conseils à mettre en œuvre pour un partenariat efficace et durable. 3. **Construire une relation claire et efficace avec la justice** : organisation et fonctionnement de la Justice au plan local, outils de l'action judiciaire et engagements réciproques.	3. **Le partenariat avec les Mairies** : action et représentation des bailleurs dans les instances du CLSPD, circulation des informations sensibles et « secret partagé » : ce que peuvent faire les bailleurs, l'intérêt d'une bonne coopération avec la police municipale. 4. **Le partenariat à l'épreuve du terrain** : retour sur l'expérience de Lille Métropole Habitat (LMH) : organisation tranquillité-médiation de LMH ; positionnement du référent tranquillité-médiation ; outils de mesure, de suivi et de communication ; expériences « qui marchent » avec la Police et la Justice ; focus sur les actions contre les trafics de stupéfiants.

INTERVENANTS

- **Eric Chalumeau**, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **François Dreux,** Directeur des Politiques de la Ville chez Lille Métropole Habitat.
- **Gilbert Flam**, magistrat réserviste, en charge des politiques publiques partenariales.

Prix Séminaire 2 par jour de formation : 660€ HT/jour

SÉMINAIRE 3

Intégrer la sûreté et la sécurité dans les opérations de construction et de réhabilitation.

14 – 15 MAI 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un troisième séminaire, qui aborde l'ensemble des attributions et capacités des bailleurs sociaux en matière de sécurité durant les phases de construction ou de réhabilitation de leurs patrimoines.

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Savoir mobiliser le concept de prévention situationnelle.
- Maitriser les obligations réglementaires du bailleur maître d'ouvrage et les ESSP.
- Fermer ou ouvrir ? Être capable de juger de l'opportunité de la résidentialisation.
- Savoir appliquer aux opérations un cahier des charges-type de sûreté.

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : action sur les diverses composantes de la périmétrie et de la volumétrie ; maitrise du régime juridique et des modalités d'application des ESSP ; valorisation de la sécurité dans les opérations de réhabilitation ; perception des situations complexes.

DÉROULÉ

1er jour : 14 mai 2024 – 9h30-17h30	2e jour : 15 mai 2024 – 9h30-16h30
Accueil : à partir de 8h45 1. **Le concept de prévention situationnelle et son application sur le terrain :** fondements criminologiques, principes d'application à retenir et à mettre en place. 2. **La réglementation des ESSP en matière de rénovation urbaine :** démarche ESSP, partenariat avec les référents sûreté de la Police et de la Gendarmerie nationales, opérations de renouvellement urbain. 3. **L'urbaniste et l'architecte face à la démarche sûreté :** la place de la sûreté dans les appels d'offres d'études urbaines et de maîtrise d'œuvre lancés par les bailleurs, la sensibilité de l'architecte aux problématiques de sûreté, retour d'expériences sur des projets d'aménagement et de réhabilitation.	**Accueil : à partir de 8h45** 4. **Etudes de cas :** les attentes des bailleurs commanditaires ; la méthode suivie pour évaluer les risques et analyser le projet ; la sûreté situationnelle comme élément de la stratégie urbaine. 5. **La nécessité pour le bailleur de disposer d'un cahier des charges sûreté type :** les aménagements des abords : cheminements espaces verts, aires de jeux et de stationnement ; la végétation, le mobilier urbain ; la lumière et l'éclairage ; le traitement des cœurs d'îlots ; les parties communes : halls, ascenseurs, escaliers, accès aux toitures, locaux ordures ménagères, caves ; les parkings : taille et configuration, accès véhicules et piétons…

INTERVENANTS

- **Frédéric Winter,** architecte, directeur des politiques sociales, Paris Habitat.
- **Eric Chalumeau,** président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **Séverine Thiry,** consultante Habitat – SUR&TIS.

Prix Séminaire 3 par jour de formation : 660€ HT/jour

SÉMINAIRE 4

Protéger les personnels et les locaux professionnels contre les violences externes.

18 - 19 JUIN 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un quatrième séminaire, axé autour de la protection des agents des OLS et de leurs lieux de travail.

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Connaître les obligations légales et la responsabilité de la chaîne hiérarchique.
- Maitriser la prévention comportementale pour affronter les situations conflictuelles.
- Savoir prendre en charge et accompagner des salariés victimes de violences.
- Avoir la capacité de bien protéger les locaux de travail.
- Savoir mettre en place un schéma directeur de protection et de prévention.

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : gestion des équipes et de leur emploi du temps ; maitrise des possibilités d'aménagements des locaux en matière de sécurité du personnel ; mobilisation des ressources personnelles pour faire face des situations dégradées.

DÉROULÉ

1er jour : 18 juin 2024 – 9h30-17h30	2e jour : 19 juin 2024 – 9h30-16h30
Accueil : à partir de 8h45 1. **Connaître le cadre général d'intervention pour la prévention des violences externes** : La notion de violences externes et la mesure du phénomène ; les caracté-ristiques des violences externes en milieu d'habitat social et les principaux facteurs de risque ; savoir évaluer le niveau et la configuration des violences externes ; les obligations juridiques et pratiques de l'organisme en tant qu'employeur ; la prévention individuelle par la maîtrise de soi et la sûreté comportementale. 2. **Mettre en œuvre une démarche globale pour la protection des locaux profes-sionnels** : les grands principes de sûreté à respecter selon les types de locaux ; les mesures spécifiques à prendre sur les points sensibles ; systèmes de géolocalisation et de protection des travailleurs isolés ; outils d'analyse pour vos sites sensibles et plan de recommandations.	**Accueil : à partir de 8h45** 3. **Retour d'expérience de Lille Métropole Habitat sur la politique de prévention et de gestion des risques de violences externes** : définition et mise en œuvre d'une stratégie globale par l'organisme ; engagement de la direction générale et mobilisation des salariés. • *Premier axe de la stratégie* : la prévention primaire : consignes, organisation du travail et accompagnement sur les sites à risque ; circuit et outils de signalement des faits et des situations ; prévention situationnelle et aménagement des locaux professionnels ; process de recrutement, formation, intégration. • *Deuxième axe* : prévention secondaire : gestion sur le terrain des situations d'agression ; accompagnement juridique, psychologique et RH de la victime. • *Troisième axe* : la prévention tertiaire : les évaluations et « debriefings » des situations à risque ; la communication interne et le dialogue avec les IRP ; la communication « grand public ».

INTERVENANTS

- **Eric Chalumeau**, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **Nicolas Gleizal,** directeur général de SUR&TIS.
- **François Dreux,** Directeur de la sûreté, Vilogia.

Prix Séminaire 4 par jour de formation : 660€ HT/jour

SÉMINAIRE 5

La vidéosurveillance résidentielle : les nouveaux enjeux de gestion et d'exploitation des images.

18 - 19 SEPTEMBRE 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un cinquième séminaire axé autour de la vidéosurveillance résidentielle.

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Définir une doctrine claire en matière de sécurisation du patrimoine
- Connaitre le cadre juridique et déontologique de la vidéosurveillance
- Savoir exploiter les images de vidéosurveillance
- Savoir mettre en œuvre la vidéosurveillance

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : La procédure juridique RGPD appliquée à la vidéosurveillance résidentielle, le cahier des charges de la surveillance résidentielle et savoir prioriser les besoins dans la mise en œuvre de la vidéosurveillance résidentielle.

DÉROULÉ

1er jour : 18 septembre 2024 – 9h30-17h30

Accueil : à partir de 8h45

Définir une doctrine claire en matière de sécurisation du patrimoine et afficher les priorités :
Protéger les immeubles et les espaces adjacents ;
Contrôler les accès ;
Surveiller certains points stratégiques.

Le cadre juridique et déontologique pour la mise en œuvre des dispositifs de vidéosurveillance – vidéo protection :
Le droit applicable à la diversité des situations ;
La procédure juridique RGPD appliquée aux technologies de sûreté et l'organisation du bailleur pour la mettre en œuvre ;
Le nouveau cadre national relatif au renvoi d'images vers les autorités de police.

Le retour d'expérience : la stratégie de déploiement d'un système de vidéosurveillance par Domofrance :
Stratégie et organisation ;
Évaluation de l'impact sur le patrimoine et le partenariat.

2e jour : 19 septembre 2024 – 9h30-16h30

Accueil : à partir de 8h45

La mise en œuvre opérationnelle de la vidéosurveillance sur les patrimoines :
Les étapes du projet et les écueils à éviter ;
Les points-clés du cahier des charges d'installation ;
Les différents systèmes d'exploitation d'images, les coûts financiers,
Les évolutions liées à l'intelligence artificielle ;
Les coûts d'installation et de fonctionnement ;
Les modes de financement.

Les enjeux autour de la sécurisation des chantiers de construction, de réhabilitation :

Etat des lieux sur l'insécurité concernant les chantiers ;
La répartition des responsabilités entre le maître d'ouvrage et les prestataires ;
La stratégie à mettre en place : les partenariats, les clauses à insérer dans les cahiers des charges, le suivi des opérations.

INTERVENANTS

- **Eric Chalumeau**, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **Nicolas Gleizal,** directeur général de SUR&TIS.
- **François Dreux**, Directeur des Politiques de la Ville chez Lille Métropole Habitat.

Prix Séminaire 5 par jour de formation : 660€ HT/jour

SÉMINAIRE 6

Adapter aux sites difficiles les dispositifs de présence humaine : équipes de proximité, médiateurs, agents de sécurité privée, personnels assermentés.

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose d'aborder, au cours d'un sixième séminaire,

16 - 17 OCTOBRE 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Connaître les innovations en matière de présence, de proximité et de prévention.
- Savoir quelle solution choisir entre médiateurs sociaux et agents privés de sécurité.
- Maitriser la mutualisation inter-bailleurs et les collectivités territoriales.
- Connaitre et savoir utiliser le cadre juridique de l'assermentation judiciaire de certains personnels.

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : analyse des besoins et situations nécessitant une action particulière ; maitrise des diverses réponses possibles ; gestion d'un projet d'assermentation : étude d'opportunité, démarches administratives, formation, prérogatives

DÉROULÉ

1er jour : 16 octobre 2024 – 9h30-17h30	2e jour : 17 octobre 2024 – 9h30-16h30
Accueil : à partir de 8h45	**Accueil : à partir de 8h45**
1. **Le rôle et le management des équipes de terrain** : implication des responsables territoriaux et management des équipes de proximité, comportement des personnels face aux situations à risque, recrutements et profils des gardiens en sites sensibles. 2. **Une présence humaine** « augmentée » par l'assermentation judiciaire de certains personnels : présentation du cadre juridique, des étapes de la conduite du projet, du partenariat avec la justice, des questions à se poser en matière d'opportunité et de faisabilité, retour d'expérience. 3. **Le recours aux médiateurs** : besoins et modalités, le cahier des charges type, médiation interne, externalisée ou partagée : étude de cas.	4. **Le recours à la sécurité privée** : cadre légal et réglementaire, le recours à une prestation privée de sécurité humaine, dispositifs de présence en soirée-nuit : médiation ou sécurité privée ? 5. **La mutualisation interbailleurs** : les différentes modalités : GIE, GIP, groupements de commande. 6. **Retour d'expérience** : le Groupement Interquartiers de Tranquillité et de Sûreté (GITeS) de Toulouse.

INTERVENANTS

- **Éric Chalumeau**, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **Bernard Rongère,** chef du service tranquillité résidentielle de Paris Habitat, Colonel (E.R.) de la Gendarmerie nationale, délégué du Procureur de la République de Paris

Prix Séminaire 6 par jour de formation : 660€ HT/jour

SÉMINAIRE 7

Prévention sociale et mieux vivre ensemble face aux situations de fragilité.

19 - 20 NOVEMBRE 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un séminaire axé autour de la problématique de la prise en charge des situations sociales vulnérables auxquelles sont confrontés les organismes d'habitat social.

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Savoir articuler le DSU avec la stratégie de tranquillité résidentielle.
- Connaître les conduites à tenir et les partenariats possibles en matière de problèmes de santé mentale.
- Maitriser l'application des principes de laïcité aux situations concrètes rencontrées dans l'habitat social, et faire face aux risques liés à la radicalisation.

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : prise en compte des contextes sociaux dégradés au niveau local et appui sur le DSU ; gestion comportementale et administrative des cas difficiles liés à la santé mentale ; mobilisation de ressources pour faire face au risque de radicalisation.

DÉROULÉ

1er jour : 19 novembre 2024 – 9h30-17h30

Accueil : à partir de 8h45

1. **Le bailleur, acteur de la prévention sociale :** délimitation de son rôle et de ses compétences, évolution de la fonction de développement socio-urbain (DSU), les relations avec les autres acteurs de prévention, la circulation des informations sensibles.
2. **Gérer, en pratique les principes de laïcité :** état des lieux des principes de laïcité : évolution récente de la législation et de la jurisprudence ; prévenir et gérer concrètement les risques d'atteinte à la laïcité : le fait religieux dans la vie des organismes, les demandes spécifiques, les relations au travail et avec les locataires ; le rôle des organismes dans la prévention de la radicalisation.
3. **La complémentarité entre la stratégie DSU et la stratégie tranquillité résidentielle : retour d'expérience de l'APES.**

2e jour : 20 novembre 2024 – 9h30-16h30

Accueil : à partir de 8h45

4. **Retour d'expérience d'Actis : l**e cadre d'intervention de l'organisme et ses limites ; la santé mentale et le logement : troubles du comportement et troubles locatifs, mise en place d'un partenariat global santé mentale et logement ; les actions partenariales de cohésion sociale sur des secteurs cibles du bailleur ; les expérimentations sociales : chantiers internationaux, éco-médiation, accompagnement des aînés ; la particularité des situations d'absence manifeste d'hygiène.

INTERVENANTS

- **Éric Chalumeau**, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **Tania Vieillot Etzol**, responsable prévention, tranquillité et médiation – ACTIS.
- **Afid Zaoui**, responsable du Pôle Tranquillité de l'APES.

Prix Séminaire 7 par jour de formation : 660€ HT/jour

SÉMINAIRE 8

Concevoir et mettre en œuvre le plan stratégique de sûreté-tranquillité à l'échelle de l'organisme.

11 - 12 DÉCEMBRE 2024 / PARIS ou DISTANCIEL

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un dernier séminaire reprenant l'ensemble des exigences attendues d'une stratégie cohérente en matière de tranquillité résidentielle.

Prérequis : aucun.

OBJECTIFS

- Connaître le rôle et la stratégie de la direction générale de l'organisme.
- Maitriser les missions et le positionnement du référent tranquillité – sécurité.
- Savoir mobiliser les observatoires et les tableaux de bord pour piloter la sûreté.
- Elaborer un plan d'action tranquillité et en organiser le pilotage territorial et partenarial.
- Être en mesure de mobiliser les locataires comme acteurs de la tranquillité résidentielle.

ÉVALUATION

A la fin du séminaire, SUR&TIS évaluera l'atteinte par le participant des compétences suivantes : connaissance de la structure d'un plan de tranquillité résidentielle, gestion et administration de la fonction tranquillité résidentielle au sein de l'organisme, connaissance des innovations à prendre en compte.

DÉROULÉ

1er jour : 11 décembre 2024 – 9h30-17h30

Accueil : à partir de 8h45

1. **Le rôle et la stratégie de la direction générale de l'organisme.**
2. **Les fonctions et le positionnement du responsable sûreté-tranquillité résidentielle.**
3. **La nécessaire articulation opérationnelle entre la gestion territoriale de proximité et le pôle sûreté.**
4. **La mobilisation des locataires et ses limites.**
5. **L'élaboration et les composantes du plan stratégique de sûreté-tranquillité.**

2e jour : 12 décembre 2024 – 9h30-16h30

Accueil : à partir de 8h45

4. **Retour d'expérience :** la stratégie et l'organisation relatives à la sûreté et à la tranquillité résidentielle de **LOGIREP** : le positionnement de la direction générale sur la thématique, l'organisation et les procédures internes : gestion des troubles, protection et accompagnement des personnels victimes, les relations avec les équipes de proximité, les partenariats avec la police, la justice et les collectivités territoriales, les moyens humains et techniques au service de la tranquillité résidentielle, l'intégration de la prévention situationnelle dans les programmes de réhabilitation et de construction.

INTERVENANTS

- **Éric Chalumeau**, président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
- **Eddy BORDEREAU**, ancien directeur du patrimoine, LOGIREP, Groupe POLYLOGIS, consultant formateur habitat social.

Prix Séminaire 8 par jour de formation : 660€ HT/jour

BULLETIN D'INSCRIPTION

❑ **Séminaire 1 – Mercredi 31 janvier – Jeudi 1er février 2024 : Connaître et mettre en œuvre les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle.**

❑ **Séminaire 2 – Mardi 5 – Mercredi 6 mars 2024 : Être plus performant dans les partenariats Bailleurs-Police-Justice-Collectivités.**

❑ **Séminaire 3 – Mardi 14 – Mercredi 15 mai 2024 : Intégrer la sûreté et la sécurité dans les opérations de construction et de réhabilitation.**

❑ **Séminaire 4 – Mardi 18 – Mercredi 19 juin 2024 : Protéger les personnels et les locaux professionnels contre les violences externes.**

❑ **Séminaire 5 – Mercredi 18 – Jeudi 19 septembre 2024 : La vidéosurveillance résidentielle : les nouveaux enjeux de gestion et d'exploitation des images.**

❑ **Séminaire 6 – Mercredi 16 – Jeudi 17 octobre 2024 : Adapter aux sites difficiles les dispositifs de présence humaine : équipes de proximité, médiateurs, agents de sécurité privée, personnels assermentés.**

❑ **Séminaire 7 – Mardi 19 – Mercredi 20 novembre 2024 : Prévention sociale et mieux vivre ensemble face aux situations de fragilité.**

❑ **Séminaire 8 – Mercredi 11 – Jeudi 12 décembre 2024 : Concevoir et mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité à l'échelle de l'organisme.**

Montant par jour de formation[1]

1 séminaire / Tarif HT/jour	Plus d'1 séminaire / Tarif HT/jour	Cycle complet (8 séminaires) /Tarif HT/jour
660 €/HT – 792 €/TTC	620 €/HT – 744 €/TTC	560 €/HT – 672 €/TTC

❒ Madame ❒ Monsieur

Nom _____ **Prénom** _____

Fonction _____ Organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

SIRET _____

❑ **Inscription présentielle** ❑ **Inscription distancielle**

Téléphone mobile du participant _____ Courriel _____

Nom du responsable formation _____ Courriel _____

Facture à adresser à votre organisme _____ ❒ oui ❒ non

Si non, indiquer les coordonnées de votre organisme collecteur :

❒ Je joins un bon de commande pour un paiement à réception de facture

❒ J'accepte l'utilisation de mes coordonnées par SUR&TIS dans le cadre du traitement de mon inscription.[2]

Date, signature

(pour les formations prises en charge par l'entreprise)

(1) Le montant par jour de formation en présentiel ou en distanciel est identique. En présentiel, il inclut les pauses-cafés et la pause-déjeuner.
Se référer aux conditions générales de vente disponibles sur le site internet www.suretis.com

Contact : Par courriel : berangere.gilbert@suretis.com Tél : 01 84 17 38 42

(2) Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service Formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de trois ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS à l'adresse suivante : 7, place Corneille - 92100 Boulogne-Billancourt, ou par courriel à contact@suretis.com

Informations pratiques

Situés à Paris, deux lieux principaux accueillent les séminaires du cycle annuel de formation SUR&TIS :

- Le Libertel Gare de l'Est, situé à 2 minutes à pied de la gare de l'Est, à 7 minutes à pied de la gare du Nord et à 15 minutes en métro de la gare Saint-Lazare ;
- Le FIAP Paris, à 12 minutes en métro de la gare Montparnasse et à 20 minutes en métro depuis la gare de Lyon.

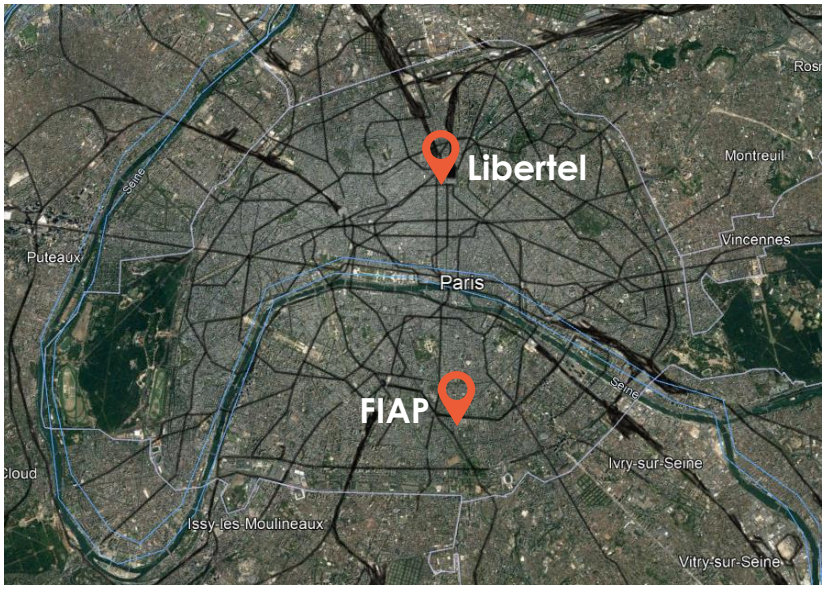

Il est également possible d'assister au cycle annuel de formation en visioconférence, par une connexion au logiciel Microsoft Teams.

Le prix indiqué pour chaque séminaire comprend le repas du déjeuner et les pause-café. Le cas échéant, le menu est adapté aux contraintes alimentaires des participants.

La formation est ouverte aux personnes porteuses de handicap en capacité de la suivre. Les lieux de formation sont accessibles PMR. Merci de nous informer de toute situation nécessitant de notre part une adaptation de la formation. Chaque cas sera étudié avec l'organisme commanditaire.

sur&tis

technologies ingénierie services

7, place Corneille
92100 Boulogne-Billancourt

01 84 17 38 60

contact@suretis.com

www.suretis.com